

# Mairie de LA SEGUINIÈRE

## **LE C.C.A.S.** (Centre Communal d'Action Sociale) **Aide les Familles** Pour les enfants de 3 à 18 ans

### **AIDES pour :**

- L'accueil périscolaire : sans limite par enfant et par an
- L'accueil en centre de loisirs, mercredi et petites vacances : dans la limite de 75 € par enfant et par an
- Les séjours scolaires, camp de vacances : dans la limite de 75 € par enfant et par an
- L'inscription en club : dans la limite de 50 € par enfant et par an

### **QUELS SONT LES CRITERES ?**

Le seul critère retenu est celui du quotient familial délivré par la C.A.F. (Caisse d'Allocations Familiales).

2 niveaux d'aides sont retenus :

50 % de prestations pour les quotients inférieurs à 500

25 % de prestations pour les quotients entre 500 et 720

## COMMENT PUIS-JE OBTENIR CES AIDES ?

Il suffit de demander un dossier à la Mairie (une seule feuille à remplir), de le rapporter complété avec l'attestation de quotient familial de la C.A.F., une facture acquittée et un R.I.B. (Relevé d'Identité Bancaire)

## COMMENT SONT EFFECTUES LES REMBOURSEMENTS ?

Les remboursements sont réalisés à la fin de chaque trimestre et versés directement sur votre compte, suivant tableau ci-dessous :

\* Si ces dates ne sont pas respectées, les prestations ne vous seront pas versées.

Périodes	Dates versement	Factures acquittés à apporter impérativement avant le
Janvier/février/mars	15 avril	10 avril *
Avril/mai/juin	15 juillet	10 juillet *
Juillet/août/septembre	15 octobre	10 octobre *
Octobre/novembre/décembre	15 janvier	10 janvier *

N.B. : En ce qui concerne la restauration scolaire (**uniquement maternelle et primaire de la commune**) des tickets gratuits vous sont délivrés en mairie, au moment de l'achat d'un carnet.  
Si vous êtes en abonnement, les tarifs tiennent déjà compte de votre quotient familial.

Avenue Abbé Chauveau 49280—LA SEGUINIÈRE  
Tél. 02.41.56.90.53  
Mail : [accueil@mairie-laseguiniere.fr](mailto:accueil@mairie-laseguiniere.fr)